

Délibération n° 2026-12 - Budget primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte le budget primitif 2026 équilibré en recettes et en dépenses.

Section de fonctionnement : 2 480 000 euros.

Section d'investissement : 1 120 000 euros.

Adopté à l'unanimité.

Document fictif, engendré pour la démonstration.